

DESCRIPTION DE POSTE

I IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Titre :	Analyste spécialisé en informatique
Statut :	Temps complet 35 heures/semaine
Supérieur immédiat :	Chef de service des ressources financières, matérielles et informationnelles (CSRFMI)
Direction :	Services administratifs

II RÉSUMÉ DE L'EMPLOI

Sous l'autorité et en collaboration avec le chef de service des ressources financières, matérielles et informationnelles (CSRFMI), le titulaire de ce poste assure la gestion stratégique et opérationnelle ainsi que le support et le déploiement des technologies et des applications du C.R. La Myriade. Le gestionnaire de site assume la responsabilité de l'utilisation optimale des ressources informatiques et de l'actualisation du plan directeur des systèmes d'information ainsi que la gestion de la sécurité du réseau du CR La Myriade. Il assume également la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles sous sa responsabilité. Il supporte activement les autres membres de l'équipe RFMI dans l'atteinte des objectifs de l'établissement.

III DESCRIPTION DES TÂCHES

1. Développe une vision d'ensemble du parc informatique et applique les meilleures pratiques d'affaires de l'industrie.
2. Assure la surveillance du parc informatique dans le but d'optimiser l'infrastructure technologique, la performance et la stabilité du réseau, des serveurs et des applications.
3. Participe à l'élaboration, des politiques, directives, procédures et pratiques internes relatives aux ressources informationnelles, en assure la diffusion, l'application et la mise à jour.
4. Assure une uniformisation dans l'utilisation et l'achat d'outils, de systèmes et d'équipements de traitement de l'information et de bureautique.
5. Rédige les devis en vue de procéder aux appels d'offres lors de l'acquisition d'équipements, de logiciels et de progiciels de traitement de l'information pour l'ensemble de l'établissement.

6. Embauche, supervise et évalue les ressources humaines sous sa responsabilité.
7. Dirige, coordonne et supervise les interventions des ressources informatiques externes à l'établissement.
8. Assure la gestion des ressources financières, matérielles et informatiques sous sa responsabilité.
9. Établit les règles et procédures de gestion des incidents.
10. Assure la gestion des garanties des équipements et des applications.
11. Propose un plan d'entretien préventif des équipements informatiques.
12. Négocie les contrats de services tant au niveau des équipements que des applications.
13. Gère les accès au réseau et aux applications utilisées par l'établissement en appliquant les règles de confidentialité.
14. Élabore toute documentation sur les processus du réseau interne.
15. Assure le fonctionnement et le développement du réseau de télécommunications.
16. Élabore, développe et implante les facilités offerte par le RTSS.
17. Recommande des règles et modalités de formations concernant les équipements et applications de l'établissement et négocie les ententes de service requises.
18. S'assure de l'optimisation de Lotus Notes.
19. Fournit le support aux utilisateurs du C.R. La Myriade dans la gestion des équipements et des applications.
20. Fournit une expertise conseil aux gestionnaires dans l'analyse des besoins des systèmes destinés au traitement de l'information.
21. Peut être appelé à assurer la formation et le perfectionnement des utilisateurs de l'informatique et de la bureautique.

Plan directeur des systèmes d'information

22. Participe étroitement à l'élaboration de PDSI et en assume son actualisation.
23. Gère les différents projets informatiques découlant de l'actualisation du PDSI.

Plan de sécurité des actifs informationnels

24. Élabore un plan de sécurité des actifs informationnelles, identifie les éléments à risques, analyse les impacts et applique les recommandations retenues.
25. S'assure de la mise à jour du plan de sécurité des actifs informationnels et de la protection efficace de tous les actifs informationnels.
26. Propose la mise à jour de la politique sur la sécurité des actifs informatiques et coordonne la formation découlant de la politique.
27. Procède à la catégorisation des actifs informatiques et en assure la mise à jour.
28. Procède à la mise en place des mesures minimales de sécurité exigées par le MSSS.
29. Assure la mise à jour de nos dispositifs de sécurité.
30. Élabore les procédures à mettre en place pour assurer la confidentialité et l'intégrité des informations.
31. Participe à l'élaboration d'un plan de relève et en assure la mise à jour.

Autres

32. Représente, lorsque requis, l'établissement à divers comités régionaux et provinciaux.
33. Doit, occasionnellement, accomplir son travail en dehors de son horaire normal de travail afin de minimiser les impacts sur les activités des utilisateurs.
34. Peut être appelé à travailler dans un environnement favorisant la mise en commun des ressources et expertises régionales.
35. Exécute toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat dans les paramètres prévus.

IV EXIGENCES DE L'EMPLOI

1. Doit détenir un diplôme universitaire de 1^{er} cycle en informatique.
2. Cinq (5) ans d'expérience minimale en informatique dans le réseau de la santé et des services sociaux.
3. Un ensemble de formation et d'expériences pertinentes pourra être considéré.
4. Certifié administrateur Lotus Notes, Microsoft, etc.
5. Véhicule requis.

V CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le personnel syndicable non syndiqué.
- Rémunération basée sur l'échelle de salaire applicable au titre d'emploi « Analyse en informatique »

2005-04-13

C.S.R.F.M.I.

Le _____